

Règlement des courses « Entre Dhuis et Marne »

1 – Présentation :

La 9^{ème} édition de « Entre Dhuis et Marne » est organisée le **dimanche 24 octobre 2021** par l'association Courir Avec Pomponne (CAP) avec le soutien de partenaires institutionnels, de sociétés et entreprises privées sans oublier la participation d'autres associations et de nombreux bénévoles.

Le contexte sanitaire actuel nous conduit à adapter l'organisation de cette 9^{ème} édition. Nous comptons sur le civisme de toutes et tous afin de respecter les dispositions de prévention COVID applicables pour cette 9^{ème} édition.

Le départ et l'arrivée sont prévus à Thorigny sur Marne, plus précisément au niveau du chemin du Moulin à Vent (à proximité des cours de tennis et près du stade).

Plusieurs courses sont proposées :

- La course nature de 15 km reste inscrite au **challenge Trail Découverte 77** (règlement spécifique à consulter sur le site de l'association ou sur le site du Comité Départemental des Courses Hors Stade de Seine et Marne – CDCHS 77).
- Le trail de 22 km est également reconduit. Il s'appuie essentiellement sur le parcours de la course nature avec quelques boucles originales qui permettent de découvrir encore plus ce beau territoire.
- La course Eveil Athlétisme (600 m) est reconduite, toujours sans chronométrage ni classement.
- La course Poussins (1 km) est reconduite, sans chronométrage mais avec classement.

Un reportage photos est réalisé par le Photo Club de Pomponne.

Pour cette 9^{ème} édition, une attention particulière sera portée à l'association Enfants Cancers Santé d'Ile de France. Un euro sera reversé à cette association pour chaque inscription aux courses adultes.

Sylvie CADIerno et Michel BACH sont, comme pour les éditions précédentes, la marraine et le parrain de cette course.

2 – Ensemble contre la COVID 19

Rappel des consignes émises par le gouvernement :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter dans une poubelle
- Ne pas cracher par terre
- Éviter de se toucher le visage avec les mains
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres lorsque cela est possible
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

Chaque participant devra veiller également au bon respect des consignes éditées par les organisateurs (sens des flux, espacements...).

Pour retirer son dossard, chaque coureur devra présenter son « pass sanitaire », numérique (via l'application TousAntiCovid ou numérisé sous un format jpeg, png, pdf) ou papier, attestant :

- Soit de sa vaccination, à la condition qu'il dispose d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale.
- Soit d'un test négatif, RT-PCR ou antigénique, de moins de 72h à compter du 24 octobre à 9h00 (« pass sanitaire activités »). Cette option permet le retrait du dossard au plus tôt le samedi 23 octobre.

En s'inscrivant à cette 9^{ème} édition des courses « Entre Dhuis et Marne », chaque participant (ou le représentant légal pour l'enfant participant) s'engage notamment à :

- S'il a présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter préalablement un médecin pour savoir si la pratique des efforts intenses et sa participation à la compétition est possible.
- Ne pas courir s'il présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

- Porter le masque dans la zone de départ, le retirer après le départ, le garder sur soi pendant la course et le remettre dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée si la distanciation ne peut être respectée.
- Courir en respectant au maximum la distanciation en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur possible et autorisée du parcours.
- Ne pas cracher au sol.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter après dans une poubelle.
- Si les conditions le nécessitent, être autonome au niveau du ravitaillement (contenant et contenu) pendant la course.
- Faire preuve de civisme en s'engageant à prévenir les organisateurs en cas de déclaration de la maladie après la course.
- Télécharger si possible puis s'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à sa participation.

3 – Horaires des courses :

Entre Dhuis et Marne (22 km) : départ **8h30** – Heure limite d'arrivée **11h30**.

Eveil athlétisme : départ **8h35** (horaire indicatif)

Poussins : départ **8h40** (horaire indicatif)

Entre Dhuis et Marne (16 km) : départ **9h00** – Heure limite d'arrivée **11h30**.

4 – Inscriptions & dossards :

Attention : aucune inscription sur place le dimanche 24 octobre 2021, quelle que soit la course.

L'inscription via le site internet www.le-sportif.com est fortement recommandée.

3.1 – Entre Dhuis et Marne (15 km et 22 km)

Participation ouverte à toutes les personnes majeures, licenciées ou non, nées avant le 24/10/2003 (catégories Juniors en partie, Espoirs, Seniors et Masters).

Frais d'inscription à la course nature Entre Dhuis et Marne (**15 km**) : **10 € (1)**

Frais d'inscription au trail Entre Dhuis et Marne (**22 km**) : **13 € (1)**

Une majoration est appliquée dans le cas d'une inscription par le site internet www.le-sportif.com avec un coût réduit par rapport au tarif standard.

Nombre limite de participants toutes catégories confondues :

- Course nature Entre Dhuis et Marne (**15 km**) : **700 voire 600 (2)**
- Trail Entre Dhuis et Marne (**22 km**) : **300 voire 400 (2)**

(1) Pour chaque inscription, 1 € est reversé à l'association Enfants Cancers Santé d'Île de France.

(2) Le nombre des participants est limité à 1000 sur le cumul des 2 courses. La progression des inscriptions guidera l'ajustement de chaque maximum.

Une offre spéciale club (club affilié FFA ou association déclarée ou entreprise) est reconduite cette année avec le 10^{ème} dossard offert pour 9 inscriptions groupées (offre disponible uniquement par mail ou courrier) pour ces 2 courses. Cette offre est valable sur le cumul des 2 courses et applicable à celle recueillant le plus d'inscriptions.

3.2 – Courses enfants

Pour l'Ecole Athlétisme : participation ouverte aux enfants de 7 à 9 ans (nés entre 2014 et 2012 inclus).

Pour les Poussins : participation ouverte aux enfants de 10 à 11 ans (nés en 2011 ou en 2010).

L'inscription à ces deux courses est gratuite (y compris par le site www.le-sportif.com) et nécessite l'accord écrit du représentant légal de l'enfant.

Pour des raisons logistiques, le nombre de participants est limité à **30 enfants par course**.

Pour des raisons de sécurité, les enfants courent sans être accompagnés par un adulte. Un encadrement des deux courses pourra être mis en place à l'initiative de l'organisateur.

3.3 – Inscriptions

L'inscription par le site internet « www.le-sportif.com » est fortement recommandée et possible jusqu'au 22 octobre 17h00.

Le bulletin d'inscription « Entre Dhuis et Marne » peut être téléchargé sur le site de l'association.

Il doit être transmis dûment complété, par voie postale ou déposés à la mairie de Pomponne, à l'attention de :
Association CAP « Entre Dhuis et Marne »
1, rue du Général Leclerc – CS 50306
77405 Pomponne cedex

Il doit être reçu le 20 octobre 2021 au plus tard pour être traité.

Paielement par chèque à l'ordre de « Association CAP ».

Inscriptions exceptionnelles dans la limite des dossards encore disponibles :

- **Le samedi 16 octobre 2021 de 10h00 à 17h00** au magasin **Décathlon de Claye Souilly**.
- **Le samedi 23 octobre 2021 de 10h00 à 18h00** devant le hangar H4 - 4 rue Louis Martin à Thorigny.
- **Rappel : pour toutes les courses, pas d'inscription sur place le 24 octobre.**

Les dossards seront disponibles pour les dossiers validés :

- Le samedi 16 octobre 2021 de 10h00 à 17h00 - magasin Décathlon de Claye Souilly – uniquement avec le pass sanitaire « vaccination ».
- Le samedi 23 octobre 2021 de 10h00 à 18h00 - devant le hangar H4 - 4 rue Louis Martin à Thorigny.
- Le dimanche 24 octobre 2021 de 7h15 à 8h15 (pour le 22 km) ou 8h45 (pour le 15 km) - sur place.

Les inscriptions aux courses enfants nécessitent l'accord du représentant légal.

Tout engagement est personnel et aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le dossard doit être entièrement visible le jour de la course.

Un coureur doit participer uniquement à la course à laquelle il s'est inscrit. Tout coureur identifié sur une course différente de celle pour laquelle il s'est inscrit, sera disqualifié. Attention, l'inscription à une des 2 courses 15 km ou 22 km est définitive. Il n'est pas possible de changer de course après l'inscription.

Aucun remboursement suite à désistement personnel n'est prévu, ni en cas d'un certificat médical ou d'une licence ne respectant pas les obligations décrites à l'article 7, ni en cas d'absence du pass sanitaire.

Aucun remboursement n'est également prévu dans le cas d'une annulation contrainte de la course (obligation faite à l'organisateur notamment pour prévenir le risque d'attentat ou cas de force majeure).

En cas d'annulation de la 9^{ème} édition en rapport avec le contexte COVID, le remboursement de l'inscription est bien prévu.

L'inscription suppose la connaissance préalable du présent règlement et son acceptation.

Le chronométrage des courses Entre Dhuis et Marne (15 km et 22 km) est réalisé avec une puce électronique placée sur le dossard. Cette puce est initialisée automatiquement sur la ligne de départ et sert de contrôle de régularité de course.

5 – Accueil & services :

Départ et arrivée sur le chemin du Moulin à Vent au niveau du hangar H4 situé 4 rue Louis Martin à Thorigny sur Marne (77). Un parking est accessible depuis la rue du Moulin à Vent (entre le collège et le stade).

L'ensemble de l'évènement est organisé à l'extérieur.

Le stationnement des véhicules doit respecter la circulation en sécurité des piétons et laisser le libre passage aux éventuels véhicules de secours. Il doit également respecter les propriétés privées. Les conducteurs des véhicules des participants sont tenus de respecter les consignes données par les bénévoles qui gèrent le stationnement.

Un plan « Les conseils pour stationner » sera disponible sur le site de l'association quelques jours avant les courses.

En raison du contexte COVID, il n'y a pas de vestiaire ni de douche pour les participants. Des toilettes chimiques sont disponibles à l'extérieur avec un distributeur de gel hydroalcoolique.

Si les règles sanitaires le permettent, une consigne est proposée pour les sacs. A minima, une consigne sera uniquement dédiée aux clés de voiture, portefeuilles et téléphones portables (petits objets de valeurs).

Si le contexte sanitaire le permet, 3 ravitaillements sont prévus :

- Dampmart (chemin des Garances) : km 5 pour la course nature et km 8 pour le trail – Uniquement eau + sucre pour les 2 courses.
- Carnetin (chemin de l'Entonnoir) : km 10,2 pour la course nature et km 16,4 pour le trail.
- Thorigny (arrivée chemin du Moulin à vent).

Si le contexte sanitaire ne permet pas les ravitaillements sur le parcours, il est fortement recommandé d'être en autonomie. Dans ce cas le plus contraint, un ravitaillement individuel sera proposé à l'arrivée.

6 – Parcours :

Le changement de lieu de départ et d'arrivée modifie légèrement les tracés de la course nature de 15 km et du trail de 22 km qui restent majoritairement identiques à ceux des précédentes éditions.

Parmi les évolutions communes aux deux courses, la fin de parcours sur Carnetin réserve quelques belles surprises.

La course nature de 15 km offre un dénivelé positif de 250 m et le trail de 22 km offre un dénivelé positif de 450 m.

Chaque coureur doit être bien vigilant lorsque le parcours du trail de 22 km se sépare de celui de la course nature de 15 km à 4 endroits différents. La traversée en partie haute de la forêt des Vallières, pour le trail de 22 km, nécessite également un peu d'attention pour suivre le bon chemin.

Les tracés et les descriptifs des parcours 15 km et 22 km sont disponibles sur le site : « www.couriravecpomponne.com ».

En fonction des conditions météorologiques, certains passages peuvent être glissants (présence de boue).

Il est conseillé aux coureurs d'être particulièrement attentifs aux parcours qui peuvent présenter quelques obstacles naturels, au sol ou sur les côtés voire en hauteur (branches).

Il leur est expressément demandé de respecter la nature et de ne rien jeter sur les parcours.

La forêt des Vallières étant située dans une zone Natura 2000, les participants sont invités à lire la note d'information disponible sur le site de l'association qui précise le contexte de cette zone protégée et les recommandations associées.

Les différentes distances et le dénivelé n'ayant pas été mesurés officiellement mais uniquement à partir de relevés GPS, ces données sont indicatives.

7 – Assurance & Aptitude physique :

L'association Courir Avec Pomponne est assurée auprès de la MAIF dans le cadre de ses obligations en matière de responsabilité civile pour l'organisation de cette course.

Il est conseillé à chaque coureur de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir à l'occasion de sa course.

Chaque coureur, adulte et enfant, doit être en bonne santé et communiquer, au plus tard lors du retrait du dossard, une photocopie :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass J'aime Courir », délivrés par la FFA et complétés par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Pour les enfants, un questionnaire santé, dûment renseigné et signé par le représentant légal, peut remplacer le certificat médical excepté si les réponses conduisent à un examen médical.

Les documents permettant d'attester de l'aptitude médicale à participer à l'une des courses proposées doivent être lisibles et écrits en français.

La présentation lors du retrait du dossard, de la licence en cours de validité, est possible sous réserve que son numéro soit bien indiqué sur le bulletin d'inscription (papier ou Internet) et qu'elle concerne bien le coureur inscrit.

8 – Sécurité et assistance médicale :

Dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures de prévention pourront être mises en œuvre. Chaque coureur est alors convié à les respecter. La circulation routière, le stationnement et les sacs, sont particulièrement concernés.

Les coureurs sont invités à ne pas quitter les parcours officiels et à porter une attention particulière aux obstacles naturels (cailloux, trous et branches par exemple) qui peuvent jaloner le tracé.

Des signaleurs sont situés aux principaux points du parcours de façon à offrir un confort maximal pour les coureurs.

Il est expressément demandé aux coureurs de respecter le code de la route, les indications et consignes des signaleurs.

L'assistance médicale (dispositif prévisionnel de secours) est assurée par un organisme agréé. En cas d'urgence, les secours habituels doivent être appelés (le 15 pour le SAMU ou le 18 pour les pompiers) par tout moyen à disposition et les premiers gestes de secours sont à prodiguer selon la situation rencontrée.

Il est conseillé à chaque coureur de s'équiper avec un téléphone portable, notamment les coureurs du trail de 22 km, et d'enregistrer les numéros de téléphone qui seront communiqués sur le site, lors des inscriptions ou sur place.

Un VTT balai ferme les courses adultes. Ces vététistes ont le pouvoir d'arrêter des coureurs qui sont dans l'incapacité de respecter l'horaire de fin de course ou de les déclarer hors course en cas de refus de leur part de s'arrêter. Les vététistes sont alors conduits à relever le numéro du dossard.

Tout abandon doit être normalement indiqué à un signaleur pour faciliter le suivi des participants.

Les coureurs qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 11h30 sont considérés comme ayant abandonné sans prévenir.

9 – Classement et résultats :

En raison du contexte COVID, les résultats seront uniquement consultables, après la course, sur le site de l'association et autres sites spécialisés (FFA par exemple) ou partenaires.

La participation à la course entraîne de fait l'acceptation, par chaque participant, de la publication de son classement. En cas de refus de voir publier son nom, le participant doit informer l'organisateur par écrit et s'assurer de la bonne réception de sa demande au plus tard le 20 octobre 2021.

10 – Lots et récompenses :

Grâce à nos partenaires, plusieurs lots et récompenses sont prévus :

- ✓ Un lot est offert à tous les coureurs (15 et 22 km) lors de la remise des dossards.
- ✓ Un lot est offert à tous les coureurs finishers.
- ✓ Une coupe est remise aux 3 premiers poussins et aux 3 premières poussines.
- ✓ Le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme au classement scratch (toutes catégories confondues) sont récompensés pour la course nature de 15 km et pour le trail de 22 km.
- ✓ Les 2 premiers hommes et les 2 premières femmes de chaque catégorie (Juniors en partie, Espoirs, Seniors et Masters) sont récompensés pour la course nature de 15 km et pour le trail de 22 km.
- ✓ Le club, l'association déclarée ou l'entreprise, qui a le plus de coureurs classés, pour l'ensemble des deux courses (15 et 22 km), est récompensé.
- ✓ Ces lots et récompenses sont précisés, voire enrichis, en fonction du soutien apporté par nos partenaires. Quelques récompenses pourront être aussi attribuées par tirage au sort parmi les arrivants, de la course nature ou du trail, dans le temps limite et non déjà récompensés.

En raison du contexte COVID, la cérémonie de remise des médailles et des récompenses sera organisée selon les règles sanitaires applicables le 24 octobre.

11 – Communication :

L'inscription à la course implique l'autorisation donnée à l'association d'utiliser les photos de la course dans le cadre uniquement de ses actions de communication en rapport avec cette manifestation sportive et/ou lors du reportage réalisé par le Photo Club de Pomponne. Cette autorisation concerne également la publication des résultats et la communication associée.

L'association Courir Avec Pomponne est seule destinataire des informations nominatives communiquées lors de l'inscription. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, chaque participant a le droit d'accès et de rectification des informations personnelles le concernant. Il suffit pour cela de contacter l'association par écrit (mail ou lettre) et de s'assurer de la bonne réception de la demande.